

Délégation de service public - Gaz Réseau Distribution France - Rapport sur l'exercice 2009

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Ce rapport est présenté en quatre points :

1. Principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Comptes de la délégation
4. Conditions d'exécution du service public.

1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel sur le territoire de la commune de Besançon
Nature de la convention	Délégation de service public (concession)
Date de signature de la convention	1 ^{er} octobre 1996
Date de prise d'effet de la convention	1 ^{er} octobre 1996
Durée de la convention	20 ans
Echéance de la convention	30 septembre 2016
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la distribution de gaz naturel.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de la construction et de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p> <p>Les installations sont soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	GrDF Filiale de GDF-SUEZ
Dirigeants	<p>Directeur Régional, région Est : M. P. BONNEAU</p> <p>Directeur Sud Franche-Comté : M. A. PILAT</p> <p>Interlocuteur Privilégié : M. F. PLOUGASTEL</p> <p>Chargée de portefeuille : Mme G. MONTAGNOLE</p>

2. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré par la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville, assistée par le Cabinet Solving. Pour l'exercice 2009 on retiendra :

2.1 La distribution

Pour 2009, l'inventaire du réseau fait ressortir :

- 0 mètre de fonte grise
- 18 446 mètres fonte ductile (- 2,00 %)
- 131 452 mètres d'acier (- 0,36 %)
- 198 037 mètres de polyéthylène, (+ 0,94 %)
- 494 mètres autres matériaux (0 %)
- 794 postes clients (- 0,87 %)
- 83 postes de détente (+ 2,47 %)
- 11 241 branchements individuels et collectifs (+ 0,62 %)
- 4 234 colonnes montantes et assimilées (+ 0,26 %).

La moyenne pondérée de l'âge des réseaux est estimée à 22,9 ans en 2009 contre 22,7 ans en 2008. Le vieillissement du réseau est dû en partie à la faiblesse des renouvellements des réseaux. Cette faiblesse s'explique par la fin du programme de remplacement des fontes grises et par les efforts engagés sur la conduite montante et conduite d'immeuble.

La longueur de réseau surveillé passe de 201 km en 2008 à 138 km en 2009. La visite des ouvrages de raccordement passe de 1 052 en 2008 à 703 en 2009. La visite des ouvrages de détente passe de 81 en 2008 à 83 en 2009.

2.2 Les incidents

Nombre total d'appels : 1 183 appels, en baisse de 8,72 % par rapport à 2008.

- Pour intervention de sécurité gaz : 597 appels soit une baisse de 7,87 %
- Pour dépannage : 586 appels soit une baisse de 9,57 %.

Nombre total d'incidents : 397 en baisse de 21,85 %. Soit un taux de 10,30 incidents pour 1 000 usagers contre 13,84 en 2008. Les incidents concernant les ouvrages de la concession s'élèvent à 325 (- 26 %) et ont entraîné une interruption de la fourniture de gaz naturel pour 665 clients.

Les incidents significatifs interviennent à l'intérieur des habitations (60), sur les branchements et conduites montantes (270) sur le réseau (13). Ce constat souligne l'importance de l'effort à porter sur les branchements, de la nécessité d'encourager les « diagnostics qualité gaz » et de renforcer le suivi des travaux des tiers.

2.3 Les abonnés

La clientèle est classée en « tarifs » de T1 à T4 établis au niveau national selon la puissance délivrée en KWh/an. Au niveau de la clientèle du réseau de Besançon, la catégorie T2 (soit de 6 000 à 300 000 kWh/an) est la plus significative en nombre de points de raccordement (20 887 sur 31 548) et en recettes (5 009 K€ sur 8 326 K€ au total).

Evolution de la clientèle :

Le nombre de clients est passé de 31 798 en 2008 à 31 548 en 2009 soit une baisse de 0,79 %. Cette baisse notamment due à la diminution de 2 % du nombre de clients T1 (< 6 000 kWh/an) s'explique principalement par une concurrence forte de l'énergie électrique et le développement des énergies renouvelables.

Evolution des consommations :

La consommation est passée de 965 507 990 KWh en 2008 à 932 404 750 KWh en 2009 soit une baisse de 3,43 %. Cette baisse s'explique par une diminution de 26 % des consommations des clients T4 (> 5 000 000 kWh), 5,7 % des clients T1 (< 6 000 kWh/an) et de 18 % des clients T2 (6 000 à 300 000 kWh/an). Elle est atténuée par une hausse de 19 % des consommations des clients T3 (300 000 à 5 000 000 kWh/an).

Durant l'année 2009, il a été procédé à 57 coupures du fait d'impayés.

2.4 Garantie des services (évaluée sur le territoire couvert par EDF-GDF Franche-Comté Sud)

Suivi des indicateurs de qualité pour 2009 :

- satisfaction globale des particuliers : 94,9 % quasiment identique par rapport à 2008
- satisfaction globale de la clientèle des professionnels : 94,4 % quasiment identique par rapport à 2008
- satisfaction globale des collectivités locales : 79,9 %, en hausse de 1 point par rapport à 2008.

2.5 Développement durable

GrDF prend en compte l'environnement dans ses activités quotidiennes : certification ISO 14001, tri sélectif, véhicule GNV.

GrDF développe une politique de partenariats nationaux et locaux dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'environnement et du sport, en particulier sur le territoire : réseau Cocagne et Banque Alimentaire.

GrDF propose un accompagnement global sur les projets d'aménagement : Les jardins des Tilleroyes, Caserne Vauban.

3. Les comptes de la délégation

Les états financiers nationaux sont arrêtés au 31 décembre 2009 et certifiés par un commissaire aux comptes. Ils sont publiés au niveau national par voie de presse écrite ou internet.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

3.1 Le patrimoine

En K€	31-12-2009	31-12-2008	Variation en %
Patrimoine valeur brute	40 202 569	39 085 830	+ 2,9 %
Patrimoine valeur nette	24 967 209	24 651 840	+ 1,3 %
Valeur de remplacement	86 620 583	83 084 480	

Le patrimoine est composé de trois grandes familles : les branchements, les canalisations et, pour une moindre valeur, les postes de détente du réseau.

L'augmentation de + 1 116 K€ de la valeur brute entre 2008 et 2009 traduit la valeur des investissements réalisés en 2009, après déduction des mises au rebut.

En 2009 le patrimoine de la concession est amorti à 37,9 % et représente une valeur moyenne d'actif de 790 € par usager.

3.2 Les éléments significatifs du compte d'exploitation

S'agissant des seuls éléments significatifs, les recettes et les dépenses présentées dans le compte rendu du délégataire n'aboutissent pas au calcul d'un résultat.

Principales données chiffrées

En K€	2009	2008	Variation en K€	Variation en %
Recettes	8 790,4	9 000,1	- 209,7	- 2,4 %
Charges	3 584,8	3 527,3	+ 57,5	+ 1,6 %
Amortissements et provisions	2 012,9	2 034,5	- 21,6	- 1,06 %

- Les recettes

Les recettes pour 2009 s'élèvent à 8 790,42 K€. Elles sont réparties en :

- recettes d'acheminement = 8 326,04 K€, soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2008
- recettes de prestations (raccordements, prestations facturés à l'acte,...) = 464,38 K€ soit une baisse de 37 % par rapport à 2008.

Elles sont donc constituées à 95 % par les recettes d'acheminement.

La baisse des recettes d'acheminement s'explique par la réduction de la consommation des clients (cf. ci-dessus § 2.3), en partie compensée par une hausse des tarifs, notamment sur l'importante catégorie T2 qui représente 60 % des recettes.

- Les charges

Les charges pour 2009 s'élèvent à 3 584,77 K€. Ces charges sont celles affectées directement (ex : main d'œuvre) ou indirectement (ex : frais de siège) au réseau de la concession de Besançon. Elles sont réparties en :

- main d'œuvre = 1 717,11 K€, soit une baisse de 1 % par rapport à 2008
- achats externes = 1 695,60 K€ soit une hausse de 5 % par rapport à 2008
- redevances concession = 52,48 K€ soit une hausse de 3,1 % par rapport à 2008
- autres (impôts, taxes, etc.) = 119,59 K€ soit une baisse de 6 % par rapport à 2008.

Leur stabilité globale par rapport à 2008 traduit la continuité d'activité dans un environnement stable et maîtrisé.

- Les amortissements et provisions traduisent l'usure annuelle du patrimoine.

3.3 Rapports financiers avec la Ville de Besançon

Le concessionnaire verse annuellement deux redevances :

- une redevance de concession dite «R1». Pour l'année 2009, elle s'élève à 41 525 €, basée sur les éléments suivants :
 - population totale : 121 012 habitants
 - longueur totale du réseau : 348 429 mètres
- une redevance d'occupation du domaine public dite «RODP». Pour l'année 2009, elle s'élève à 11 159 €, basée sur la longueur totale du réseau.

soit une redevance totale de 52 684 €.

4. Les conditions d'exécution du service public

4.1 Le marché

Depuis 2007, tous les clients de France Métropolitaine peuvent choisir leur fournisseur de gaz naturel. La totalité du marché est donc ouverte à la concurrence. Chaque client peut négocier avec le fournisseur de son choix le prix de la molécule et les services (hors prestations distributeur) correspondant à ses besoins.

GrDF reste responsable de l'exploitation du réseau et de l'acheminement du gaz naturel. Sa rémunération provient des seuls tarifs de l'acheminement et des prestations associées.

L'année 2009 s'affirme comme une année de prise de conscience collective des préoccupations environnementales à l'échelle de la planète. Pour le Doubs, département particulièrement actif sur l'écodéveloppement, le gaz naturel représente une source d'énergie qui répond aux attentes des parties prenantes engagées dans le développement durable : institutions publiques, industriels et particuliers.

En 2009, 1,1 % de clients particuliers supplémentaires ont choisi le gaz, et au total, l'acheminement de gaz dans le département du Doubs a progressé de près de 6 %.

4.2 Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Besançon, le personnel appartient à ErDF-GrDF Franche-Comté Sud.

4.3 Les tarifs

Les différents tarifs sont fixés par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) au niveau national. Ils se décomposent en 5 tarifs d'acheminement et un catalogue de prestations.

4.4 Les installations

Les travaux suivants ont été réalisés sur la concession de Besançon :

- travaux d'extension : en 2009, les investissements s'élèvent à 300 213 € (- 38 %). Ils ont porté principalement pour 144 947 € d'extension de réseaux (1 025 m) et pour 116 530 € de nouveaux branchements.
- travaux de renouvellement : en 2009, les investissements s'élèvent à 855 114 € (- 19 %). Ils ont porté notamment pour 410 547 € sur le renouvellement de réseaux (900 m) et pour 291 407 € sur le renouvellement des conduites montantes et d'immeubles.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la Société GrDF, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 1^{er} octobre 2010 et sur avis favorable unanime de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.